

Facture non payer probleme avec huissier

Par sandravi, le 29/04/2013 à 16:23

Bjr a tous,

J'ai un gros pb ac les huissier j'ai recu 3 lettre simple a cause d'une facture chez orange de 900 e ke je peu pa payer est ce ke je risque vraiment d'aller au tribunal j'ai tres peur k'il vienne chez moi! Aidez moi est ce vs connaissez un peu la loi on m'a di ke ca peut s'annuler

Par amajuris, le 29/04/2013 à 17:18

bjr,

évitez l'écriture sms c'est pénible à lire.

pour l'instant l'huissier agit à titre amiable, il n'a aucun pouvoir pour vous obliger à payer. une dette ne s'annule que si le créancier le décide ou si un juge le décide.

bien entendu en cas de refus de paiement votre créancier peut vous assigner devant le juge de proximité avec toutes ses conséquences. cdt

Par sandravi, le 30/04/2013 à 23:18

Bir,

Merci de m'avoir repondu en effet je n'ai pas recu de LAR de la part d'orange m'obligeant a payer cette facture mais plusieur lettre simple de intrum justitia me menacant de tribunal et tout ce qui s'en suit. J'ai lu plusieur temoignage disan de laisser tomber qu'il faisai rien et q'au bout d'un an c'etait prescription.qu'en pensez vous. Merci

Par amajuris, le 30/04/2013 à 23:23

la prescription c'est 2 ans. et rien ne dit qu'ils laisseront tomber.

Par pat76, le 02/05/2013 à 17:56

Bonjour sandravi

De quand date la facture?

S'il s'agit d'une facture émanant d'un opératue rtéléphonique, la prescription est de 1 an au visa de l'article L 34-2 du Code des Postes et des Communications Electroniques.

Sans titre exécutoire, comme vous l'a indiqué amtjuris, aucun huissier ne peut vous saisir quoi que ce soit.

Vous n'avez reçu qu'une lettre simple, n'en tenez pas compte. Gardez la en souvenir.

Sur ce Forum, nous connaissons bien les procédés d'Intrum Justicia alors ne vous formalisez pas outre mesure.

Attendez la suite en toute sérénité surtout si la facture à plus d'un an.

Ne répondez à aucun courrier et refusez de répondre de l'affaire par téléphone.

Par sandravi. le 02/05/2013 à 22:47

Merci pat 76 ca me rassure beaucoup

Mais en fait en aout 2012 j'ai souscri chez orange un abonnement de 24 mois avec un iphone (c'etai en plus pour un ami) mais prelevement fais sur mon compte et elle passait pas.

. J'ai recu plusieur lettre simple de orange me menacant de resiliation.

Je n'ai jamais pu payer et recemment j'ai recu lettre d'intrum justitia me menacant plus une lettre de saisine de tribunal. Pr l'instant pa de nouvelles.

D'apres vous ils peuvent pas faire gran chose. Que dois je faire par rapport a orange? On m'a di que seul orange pouvait porter plainte contre moi c'est vrai?

Par pat76, le 16/05/2013 à 17:06

Bonjour sandravi

De quand date exactement la facture qui vous est réclamée en paiement?

Par sandravi, le 16/05/2013 à 22:56

Bonjour pat,

En fait mon abonnement date de aout 2012 les prelevement des moi suivant se st accumules jusqua decembre je devais environ 380 e et quand j'ai recu la lettre d 'IJ je devai 950 avec la facture de resiliation et c'etait en avril